



PRIX DU MEILLEUR JEUNE FISCALISTE 2006 : LES FEMMES À L'HONNEUR

Nathalie Crucifix,
lauréate du Trophée du Meilleur Jeune Fiscaliste

Le Trophée 2006 du Meilleur Jeune Fiscaliste aura eu un parfum résolument féminin. Décernée pour la onzième année par la société d'avocats Ernst & Young et le Magistère Droit des Affaires, Fiscalité et Comptabilité de l'Université d'Aix Marseille le 18 mai dernier, la onzième édition a en effet récompensé trois jeunes femmes.

Heureuse gagnante du premier prix : Nathalie Crucifix, étudiante en Master II DJCE Certificat d'Etudes spécialisées en Droit fiscal et Magistère III Juristes d'Affaires Franco-allemands à l'Université Robert Schuman Strasbourg III. La lauréate s'est notamment vue offrir une semaine pour deux à New-York et un stage de six mois dans un cabinet d'avocats. Ce succès strasbourgeois a mis fin à trois années de domination du Trophée par le Master II professionnel Droit de l'entreprise et des affaires du DJCE de l'Université de Nancy. Néanmoins, cette formation n'a pas démerité puisque l'une de ses étudiantes, Elise Goffart, a remporté le deuxième prix. Le troisième prix, quant à lui, a été remis à France Colombet, étudiante au Master II professionnel de Droit Fiscal des Affaires à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de Rennes.

L'épreuve écrite de cette onzième édition, qui s'est tenue le 8 mars 2006 dans quatorze centres d'examen, a rassemblé plus de 400 candidats issus des principales universités et grandes écoles. Douze finalistes ont ensuite passé un grand oral le 18 mai 2006, devant un jury composé de Jean-Louis Dardanne, Directeur fiscal de Suez, Claude Duvernoy, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats des Hauts-de-Seine, Jean-Pierre Lieb, Chef du Service Juridique de la Direction Générale des Impôts, Christian Louit, Directeur du Magistère Droit, Fiscalité et Comptabilité de l'Université d'Aix-Marseille, Philippe Martin, Président adjoint de la section du Contentieux au Conseil d'Etat, et Lionel Nentille, Avocat Associé chez Ernst & Young. Les étudiants ont dû présenter devant eux un exposé portant sur l'un des sujets suivants : La Relation entre l'Administration et le contribuable ; La construction communautaire et l'intégration ; L'évolution du concept d'abus de droit ; et enfin, Holding et TVA : les dernières évolutions en matière de produits financiers. Tout un programme !

LG